



L'accompagnement à la certification qualité

La force de l'approche en réseau

Yannick SEVELINGE - Personne relai Bourgogne-Franche-Comté

Afin de répondre aux exigences de la réglementation, les CFA agricoles et les CFPPA publics doivent avoir obtenu la certification qualité Qualiformagri au 1er janvier 2021 pour les CFPPA ou au 1er janvier 2022 pour les CFA existants avant le 5 septembre 2018 (date de promulgation de la Loi pour Choisir son Avenir Professionnel).

En Bourgogne-Franche-Comté, le travail collaboratif est une réalité depuis plus de 20 ans, grâce à l'existence du réseau des établissements publics de formation agricole de Bourgogne-Franche-Comté (REPAFEB), structuré en complexe d'enseignement agricole. Il intègre les réseaux CFPPA et CFA mis en place avec le soutien de la DGER en 2007. Deux animatrices (une titulaire et une recrutée sur budget du REPAFEB) assurent l'animation de cet ensemble avec le soutien de l'équivalent d'un temps plein mis à disposition par la DRAAF-SRFD. L'obligation de certification a été l'occasion de prouver, une fois encore, la force de ce réseau !

En effet, afin que tous les centres (et pas seulement les CFPPA) soient certifiés au 1er janvier 2021, le choix a été fait de recruter collectivement le cabinet de consultants Cidéés, afin de les accompagner tout au long de l'année 2020. Cet effort financier a été pris en charge pour moitié par le REPAFEB, le reste étant réparti entre chaque EPL.

L'accompagnement se déroule en quatre phases :

- 1) un diagnostic des pratiques dans chaque centre afin de déterminer les écarts par rapport au référentiel Qualiformagri ;
- 2) un plan d'actions suite au diagnostic ;
- 3) un plan d'actions régional, afin de mutualiser les ressources ;
- 4) une formation d'auditeurs dans chaque centre afin de réaliser des audits internes et croisés entre centres de formation.

Les phases 3 et 4 illustrent parfaitement la force du travail en réseau pour répondre aux exigences réglementaires.

D'abord, concernant le plan d'action régional (phase 3), il s'agit de recenser des procédures déjà éprouvées dans certains centres qui répondent au référentiel afin de les mettre à disposition de tous.

De plus, lors des diagnostics, certains questionnements communs ont été repérés et feront l'objet d'environ 13 journées régionales d'échanges, animées par les consultants Cidéés, sur des sujets variés : formation des référents handicap, outils de la VAE, formalisme pour les appels d'offre, procédures de gestion de ressources humaines. La phase 4 consistera à mettre en place des audits internes, mais aussi et surtout des audits croisés. Ainsi, chaque centre sera évalué par le regard extérieur et bienveillant d'un pair.